

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00920

Numéro SIREN : 780 129 987

Nom ou dénomination : RENAULT s.a.s

Ce dépôt a été enregistré le 11/06/2024 sous le numéro de dépôt 20587

KPMG S.A.

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre
2 avenue Gambetta – CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Mazars

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre
61 rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense

Renault s.a.s.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Renault s.a.s.

122-122 bis avenue du Général Leclerc - 92100 Boulogne-Billancourt

KPMG S.A.

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre
2 avenue Gambetta – CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Mazars

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre
61 rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense

Renault s.a.s.**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Associé Unique de la société Renault s.a.s,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé Unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Renault s.a.s. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Les titres de participation s'élèvent à 19 270 millions d'euros en valeur nette au 31 décembre 2023. Comme précisé dans la note B.6. de l'annexe aux comptes annuels et conformément à l'avis n°34 du Conseil national de la comptabilité, votre société a opté pour l'évaluation par équivalence des titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive. La détermination de la valeur d'équivalence de ces titres est établie sur la base des règles et des méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Notre appréciation de cette valeur d'équivalence s'est fondée sur le résultat des diligences mises en œuvre dans le cadre de l'audit des comptes du Groupe Renault pour l'exercice 2023 qui ont notamment consisté à :

- contrôler, pour ces sociétés, que la quote-part globale de capitaux propres représentative des titres concorde avec les capitaux propres retenus pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe Renault,
- examiner les ajustements opérés, le cas échéant, par la société pour tenir compte des pertes de valeurs éventuellement constatées dans les comptes consolidés à l'issue des tests de valeur réalisés par la société.

Estimations comptables importantes

Lors de l'arrêté de ses comptes, la société Renault s.a.s. est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la valeur comptable des actifs immobilisés (notes B.5. et D.1.), les titres de participation des sociétés non contrôlées (notes B.6. et D.3.), la provision pour garantie des véhicules (notes B.2. et E.3.), la provision pour engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme (notes B.10. et E.2.), les provisions pour coûts de restructuration et mesures d'adaptation des effectifs (notes B.10. et E.3.) et la provision pour ventes avec engagement de reprise (notes B.10. et E.3.).

Pour l'ensemble de ces estimations, nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à examiner la cohérence des estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction ainsi que la documentation disponible et apprécier sur cette base le caractère raisonnable des estimations réalisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé Unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé Unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président .

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

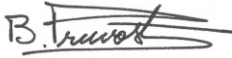
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 23 février 2024

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.


MAZARS



Bertrand Pruvost



Géraldine Lebrun



Loïc Wallaert

Julien Huvé

COMPTES ANNUELS DE RENAULT s.a.s
AU 31 DECEMBRE 2023

(Conseil d'Administration du 14 février 2024)

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS DE RENAULT s.a.s

	page
<i>ETATS DE SYNTHESE</i>	
COMPTE DE RESULTAT.....	3
BILAN ACTIF.....	5
BILAN PASSIF.....	6
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE.....	7
 <i>ANNEXE AUX COMPTES</i>	
A - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	8
B - REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	12
C - ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT.....	17
D - ANALYSE DU BILAN ACTIF.....	24
E - ANALYSE DU BILAN PASSIF.....	35
F - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION.....	41

COMPTE DE RESULTAT

(en millions d'euros)	2023	2022
Ventes de biens	48 920	41 548
Refacturations et autres prestations	3 301	3 124
CHIFFRE D'AFFAIRES (Note C.1)	52 221	44 672
Production stockée	(263)	379
Production immobilisée	18	12
Reprises sur provisions (Note C.4.1)	1 317	1 145
Transferts de charges	17	24
Autres produits (Note C.2.2)	770	908
PRODUITS D'EXPLOITATION	54 080	47 140
Achats de matières premières et autres approvisionnements	39 709	35 065
Variation de stocks	(33)	(152)
Autres achats et charges externes (Note C.2.1)	9 466	8 744
Impôts, taxes et versements assimilés (Note C.3)	236	180
Salaires et traitements	1 563	1 770
Charges sociales	541	444
Dotations aux amortissements et aux provisions		
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	319	382
- sur actif circulant : dotations aux provisions (Note C.4.2)	256	270
- pour risques et charges : dotations aux provisions (Note C.4.2)	1 143	715
Autres charges	629	863
CHARGES D'EXPLOITATION	53 829	48 281
RESULTAT D'EXPLOITATION	251	(1 141)

COMPTE DE RESULTAT

(en millions d'euros)	2023	2022
BENEFICE ATTRIBUE	43	360
PERTE SUPPORTEE	-	-
Produits des titres et créances rattachées	1 179	1 487
Reprises de provisions et autres produits	90	80
Dotations aux provisions et autres charges	(233)	(17)
PRODUITS ET CHARGES LIES AUX PARTICIPATIONS (Note C.5)	1 036	1 550
Différences de change	(1)	(1)
Dotations nettes de provisions pour risques de change	1	-
PRODUITS ET CHARGES LIES AU CHANGE (Note C.6)	-	(1)
Intérêts perçus et autres produits assimilés	44	16
Intérêts versés et autres charges assimilées	(518)	(215)
Reprises de provisions des prêts	4	2
Dotations aux amortissements et provisions des prêts	(31)	(16)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Note C.7)	(501)	(213)
RESULTAT FINANCIER	534	1 336
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	829	554
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	530	247
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 034	562
Reprises de provisions	394	541
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 958	1 350
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	162	345
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 288	2 282
Dotations aux amortissements et provisions	233	225
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 683	2 852
RESULTAT EXCEPTIONNEL (Note C.8)	2 275	(1 502)
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS	(34)	-
IMPOT SUR LES BENEFICES (Note C.9)	(127)	(13)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 943	(960)

BILAN

ACTIF (en millions d'euros)	2023			2022
	Brut	Amortis. Et provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Note D.1)	995	858	137	183
Terrains et constructions	457	315	142	133
Outillages spécifiques	6 801	6 481	320	659
Installations techniques, matériels et autres outillages industriels	1 105	1 024	81	82
Autres immobilisations corporelles	378	301	77	34
Immobilisations corporelles en cours	55		55	42
Avances et acomptes	107		107	119
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note D.1)	8 903	8 121	782	1 069
Participations évaluées par équivalence (Note D.2)	19 299	29	19 270	15 076
Autres participations (Note D.3)	1 003	722	281	331
Créances rattachées à des participations (Note D.4)	950		950	334
Autres immobilisations financières (Note D.5)	497	152	345	326
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	21 749	903	20 846	16 067
ACTIF IMMOBILISE	31 647	9 882	21 765	17 319
Matières premières et autres approvisionnements	532	68	464	426
En-cours de production	143	1	142	119
Produits intermédiaires et finis	1 117	122	995	1 299
STOCKS ET EN-COURS (Note D.6)	1 792	191	1 601	1 844
AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES (Note D.7)	153	13	140	83
Clients et comptes rattachés (Note D.8)	3 561	741	2 820	3 242
Autres créances (Note D.9)	914	12	902	835
CREANCES	4 475	753	3 722	4 077
DISPONIBILITES	101		101	39
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Note D.10)	498		498	474
ACTIF CIRCULANT	7 019	957	6 062	6 517
ECART DE CONVERSION ACTIF (Note D.10)	31		31	54
TOTAL ACTIF	38 697	10 839	27 858	23 890

BILAN

PASSIF (en millions d'euros)	2023	2022
Capital	537	534
Primes d'apport	2 241	2 070
Réserve légale	53	53
Autres réserves	1	1
Ecart d'équivalence	4 100	4 309
Report à nouveau	(3 882)	(2 922)
Résultat	2 943	(960)
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées	285	336
CAPITAUX PROPRES (Note E.1)	6 278	3 421
AUTRES FONDS PROPRES	13	12
TOTAL FONDS PROPRES	6 291	3 433
Provisions pour engagements de retraite (Note E.2)	514	644
Autres provisions pour risques et charges (Note E.3)	1 890	1 819
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 404	2 463
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	9
Emprunts et dettes financières divers	7 487	5 604
DETTES FINANCIERES (Note E.4)	7 487	5 613
AVANCES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés (Note E.5.1)	6 372	7 563
Dettes fiscales et sociales	967	1 101
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	180	211
Autres dettes (Note E.5.2)	2 914	2 139
AUTRES DETTES	10 433	11 014
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (Note E.6)	1 217	1 338
ECART DE CONVERSION PASSIF (Note E.6)	26	29
TOTAL PASSIF	27 858	23 890

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en millions d'euros)	2 023	2 022
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net comptable	2 943	(960)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	498	332
Dotations nettes relatives aux provisions réglementées	(52)	11
Dotations nettes relatives aux provisions	94	(509)
Plus-values de cession d'éléments d'actifs	(2 105)	1 720
Indemnités d'éviction réintégrées		
Plus-values sur cession bail réintégrées		
Charges activées		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1 378	594
- Variation du besoin en fonds de roulement		
- Stocks et en-cours	244	(512)
- Clients et comptes rattachés	445	(292)
- Autres créances d'exploitation	(146)	(7)
- Fournisseurs et comptes rattachés	(1 194)	1 499
- Autres dettes d'exploitation	518	40
- FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR LES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 245	1 242
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles (Note D.1)	(308)	(368)
Acquisitions de titres de participation (Notes D.2, D.3 & D.4)	(2 365)	(1 302)
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières	232	540
Diminution (augmentation) nette des autres immobilisations financières (Note D.5)	(648)	(85)
Variation des dettes et créances sur immobilisations	31	(33)
- FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(3 058)	(1 248)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires (Note E.1)	0	0
Variation des autres fonds propres	1	4
Diminution (augmentation) nette des prêts rémunérés aux conditions de marché		
Augmentation (diminution) nette des dettes porteuses d'intérêts	1 884	18
- FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	1 885	22
VARIATION DE TRESORERIE (1)	72	16
Trésorerie d'ouverture	29	13
Incidence des opérations de fusion		
Trésorerie de clôture	101	29

(1) La trésorerie comprend les soldes de banque débiteurs ou créditeurs (ces derniers correspondant à des découverts momentanés) et les valeurs mobilières de placement.

ANNEXE

Les informations ci-après constituent l'annexe aux comptes avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le total du bilan est de 27 858 millions d'euros et le Compte de Résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 2 943 millions d'euros.

L'exercice commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. L'exercice 2023 s'est clos le 31 décembre 2023.

Les comptes de l'exercice 2023 ont été arrêtés par le Président de Renault s.a.s le 14 février 2024.

Les comptes de la société Renault s.a.s sont inclus dans les comptes consolidés de Renault S.A. (Renault Group).

A. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A1 Contexte économique mondial

Après plusieurs années consécutives marquées par une conjoncture mondiale difficile (crise des approvisionnements en composants, réductions de capacités de distribution dans le secteur logistique, hausse des prix des matières premières) se traduisant par une réduction des volumes du secteur Automobile de 4,5% en 2021 et 5,9% en 2022, le Groupe a retrouvé en 2023 une croissance positive de ses volumes vendus s'établissant à plus de 9% au niveau mondial à 2 235 345 véhicules vendus.

A2 Evolution de l'organisation du Groupe

Renault Group, depuis l'annonce de son plan Renaulution en 2020, s'est engagé à transformer ses activités et son organisation. Courant 2023, Renault Group a mis en œuvre la réorganisation des entités autour des activités dédiées Ampere et poursuivi celle autour des activités dédiées à Horse.

A2.1 Structuration des entités du périmètre Ampere

Les activités de développement, de recherche, de production, de commercialisation, de distribution et de vente des véhicules électriques de Renault s.a.s ont été séparées du reste de ses activités afin de les regrouper au sein des sociétés du projet AMPERE.

La réalisation de l'ensemble de ces opérations de réorganisation a été achevée le 1er novembre 2023. La réorganisation a principalement consisté en la mise en œuvre de diverses opérations de cessions de titres d'apport partiel d'actifs et d'apports en nature. Elle a suivi les principales étapes ci-dessous :

- la réalisation de plusieurs réorganisations intragroupes au sein de Renault Group menant à :
 - o la création d'Ampere Cléon :
 - Renault s.a.s. a acquis la participation minoritaire résiduelle du capital social de Renault Cléon et Société de Courtage d'Assurances Industrielles (« SCAI ») lui permettant de détenir l'intégralité du capital social de ces deux entités.
 - SCAI, renommée Ampere Cléon, a ensuite absorbé la société Renault Cléon dans le cadre d'une fusion soumise au régime simplifié afin de créer une seule et même entité.
 - o la création d'Ampere ElectricCity :
 - Renault s.a.s. a acquis la participation minoritaire résiduelle du capital social de Renault Douai et Maubeuge Construction Automobile (« MCA ») lui permettant de détenir l'intégralité du capital social de ces deux entités. Renault Douai a également

- acquis les participations minoritaires de Renault s.a.s. et de RDIC dans Renault ElectriCity afin de détenir l'intégralité du capital social de cette dernière.
- La société Renault Douai a absorbé les sociétés MCA et Société de Transmissions Automatiques SA dans le cadre de fusions soumises au régime simplifié.
 - La société Renault Douai, renommée Ampere ElectriCity, a ensuite absorbé la société Renault ElectriCity dans le cadre d'une fusion soumise au régime simplifié pour former une seule et même entité ;
- la création d'Ampere Software Technology :
 - Renault SAS a apporté à la société Renault Software Labs SAS sa branche d'activité software par le biais d'un apport partiel d'actifs soumis au régime simplifié.
 - Renault Software Labs SAS a ensuite été renommée Ampere Software Technology.
- le transfert par Renault s.a.s. des titres de participation des sociétés susvisées à la société Ampere Holding SAS et la réalisation des apports :
- Renault SAS a apporté à Ampere Holding SAS, par le biais d'apports en nature, les titres détenus dans Ampere Cléon, Ampere ST et Ampere ElectriCity. A l'issue de ces opérations, Ampere Holding SAS détient donc 100% du capital social des sociétés Ampere Cléon, Ampere ST et Ampere ElectriCity.
 - Renault SAS a apporté la Branche d'activité EV Hardware et l'intégralité des actions de la société I-DVE (Ingénierie de la Division des Véhicules Electriques) (IDVE) à Ampere SAS par le biais d'une opération d'apport partiel d'actif.
 - Renault SAS a ensuite apporté à Ampere Holding SAS l'intégralité des actions d'Ampere SAS comprenant les actions reçues en contrepartie de l'apport susvisé par le biais d'un apport partiel d'actifs soumis au régime simplifié. Ampere SAS a alors absorbé IDVE par le biais d'une fusion simplifiée avec effet rétroactif au 1er novembre 2023.
 - Ampere Holding SAS a, par la suite, apporté à Ampere SAS l'intégralité des actions des sociétés Ampere Cléon, Ampere ElectriCity et Ampere Software Technology, par le biais d'un apport en nature, afin que le capital de ces trois sociétés soit détenu à 100% par Ampere SAS.

Les apports de branche complète d'activité ingénierie EV Hardware et Software ont été réalisés à la valeur nette comptable. Par conséquent, l'effet net en résultat est nul.

Les apports se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Ampere SAS	Ampere ST
Immobilisations corporelles	295	8
Stocks	242	
Créances clients	141	
Autres créances	122	20
Trésorerie	433	219
Comptes de régularisation actifs	31	3
TOTAL ACTIFS	1 264	250
Provision pour engagements de retraite	(74)	(33)
Provisions pour risques et charges	(28)	(1)
Fournisseurs	(543)	(41)
Dettes fiscales et sociales	(81)	(33)
Dettes sur immobilisations	(61)	(1)
Autres dettes	0	
Comptes de régularisation passifs	(15)	
TOTAL PASSIFS	(802)	(109)
TOTAL APPORTS	462	141

- Renault s.a.s a cédé les participations minoritaires détenues dans les sociétés Whylot et Verkor à Ampere Holding s.a.s pour une valeur de 143 millions d'euros dont une plus-value de 58 millions d'euros principalement sur les titres Verkor.

Dans le cadre de cette organisation, Ampère Holding assure le financement de ses filiales. Afin d'apporter le financement nécessaire à cette opération, Renault s.a.s. a souscrit à l'augmentation de capital d'Ampère Holding pour un montant de 1 547 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, à l'issue de toutes ces opérations Renault s.a.s. détient 46 258 887 titres de Ampere Holding pour une valeur de 2 244 millions d'euros.

A2.2 Structuration des entités du périmètre Horse

La structuration des entités du périmètre Horse s'est poursuivie en 2023 en plusieurs étapes. Les apports ou cessions d'actifs aux entités Horse ont été valorisé en valeur de marché.

Description des principales étapes

Fin juin, une succession d'opération relatives aux filiales de Renault s.a.s se sont produites :

- la scission partielle de l'activité Powertrain de Renault Espana au bénéfice de RT Powertrain Spain SLU pour 89 millions d'euros,
- la scission partielle de Renault Do Brasil S.A. au bénéfice de Borda Do Campo Motores S.A. pour 177 millions d'euros,
- la scission partielle de Oyak Renault au bénéfice de Oyak Horse Makine Ekipmanlari Ticaret ve Sanayi Anomim Sirketi pour 11 millions d'euros.

Dans le même temps, Renault s.a.s. a cédé des outillages fournisseurs aux usines Horse en Espagne principalement, au Portugal et en Roumanie pour une valeur totale de 41 millions d'euros avec une plus-value de 6 millions d'euros.

Dans ce cadre, la société Automobile Dacia S.A. détenue par Renault S.A. a réalisé une scission partielle au bénéfice de Renault Mécanique Roumanie S.A. rémunérée par des actions de cette dernière. Ces titres ont ensuite été apportés par Renault SA à Renault s.a.s. à leur valeur vénale en contrepartie de nouvelles actions émises pour leur valeur nominale de 15,25 euros chacune assortie d'une prime d'apport d'une valeur totale de 171 millions d'euros.

Le 3 juillet 2023, Renault s.a.s. a apporté contre des titres de New H Powertrain Holding, S.L.U Spain les droits de propriété individuelle (brevets, savoir-faire, documentation technique...) détenus exclusivement par Renault s.a.s., ainsi que la partie des droits de propriété intellectuelle détenus en copropriété avec des tiers nécessaires pour la fabrication - vente des moteurs thermiques, hybrides et des pièces détachées, l'unité économique concernée par l'achat et la revente de composants automobiles liés aux activités de recherche, de développement et de production de chaînes cinématiques dotées d'un moteur à combustion et hybrides pour des véhicules de tourisme et des véhicules utilitaires légers dans l'usine située à Bursa, en Turquie, y compris tous les outils et équipements connexes, les outils et équipements détenus par Renault s.a.s. dans certaines sociétés liées aux activités relatives à la chaîne cinématique et des droits de recouvrement. Ces apports se sont élevés à 544 millions d'euros avec une plus-value de 527 millions d'euros.

Le 7 juillet 2023, Renault s.a.s. a apporté ses titres de Borda Do Campo Motores Ltda, Industria de Conjuntos Mecanicos Aconcagua S.A., Renault Mécanique Roumanie S.A, RT Powertrain Spain SLU, Oyak Horse Makine Ekipmanlari Ticaret ve Sanayi Anomim Sirketi et le Droit de recouvrement pour un montant global de 1 926 millions d'euros. Cet apport contre des titres de New H Powertrain Holding, S.L.U Spain a dégagé une plus-value de 1 329 millions d'euros neutre fiscalement.

Le 29 septembre 2023, Renault s.a.s. a apporté contre des titres de New H Powertrain Holding, S.L.U Spain l'activité commerciale de boîtes de vitesse, les stocks détenus par Cléon, l'activité après-vente de pièces ouvrées externes et internes, les outils fournisseurs de chaîne cinématique et les droits de propriété intellectuelle pour un montant global de 186 millions d'euros. Cet apport a dégagé une plus-value de 108 millions d'euros.

Synthèse des impacts dans les comptes de Renault s.a.s.

Les impacts de ces opérations se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Prix de cession	Plus-value
Immobilisations incorporelles		631	631
Immobilisations corporelles	63	73	10
Immobilisations financières	589	1 918	1 329
Stocks	63	63	0
Créances	12	12	0
TOTAL	727	2 697	1 970

A3 Principaux éléments d'exploitation

Renault s.a.s a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 52,2 milliards d'euros contre 44,7 milliards d'euros en 2022, soit une progression de 16,9%. Les ventes de véhicules neufs (VP+VU) représentent 33,3 milliards d'euros (contre 27,5 milliards d'euros en 2022) correspondant à un volume de 1 942 milliers de véhicules vendus (contre 1 771 milliers en 2022) et les ventes de composants automobiles s'établissent à 10,4 milliards d'euros contre 9,2 milliards d'euros en 2022. Les ventes de véhicules d'occasion (0,8 milliards d'euros) sont restées à un même niveau que 2022.

Avec un résultat courant 2023 bénéficiaire de 829 millions d'euros, un résultat exceptionnel bénéficiaire de 2 275 millions d'euros, une participation des salariés aux résultats de 34 millions d'euros et une charge d'impôt de l'exercice de 127 millions d'euros, Renault s.a.s réalise, cette année, un bénéfice de 2 943 millions d'euros.

Les flux nets d'exploitation de Renault s.a.s positifs de 1 245 millions d'euros, en hausse de 3 millions par rapport à 2022 (flux positif de 1 242 millions d'euros) assortis d'investissements nets pour 3 058 millions en hausse de 1 810 millions d'euros par rapport à 2022 ont été couverts par une augmentation des dettes à hauteur de 1 884 millions d'euros (18 millions d'euros en 2022). Au 31 décembre 2023, dans le cadre de la convention de centralisation de gestion de la trésorerie, Renault s.a.s est en position emprunteuse vis-à-vis de Renault S.A. de 7 258 millions d'euros (contre 5 604 millions d'euros en 2022).

B. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la société Renault s.a.s ont été élaborés conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Celles-ci sont définies par le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par les règlements postérieurs.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques à l'exception des titres des filiales consolidées (Note B.7).

B.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Ventes et constatation de la marge

Les ventes de biens sont comptabilisées au moment où ceux-ci sont mis à la disposition des filiales commerciales étrangères ou du réseau de distribution s'il s'agit de concessionnaires, selon les termes contractuels au client final pour les ventes directes et selon les INCOTERM pour les ventes à des importateurs étrangers. La marge est constatée lors du transfert de propriété, y compris pour les ventes de véhicules avec engagement de reprise.

Primes d'incitation à la vente

Le coût de ces programmes est déduit du chiffre d'affaires ou comptabilisé en charge suivant leur nature, lors de l'enregistrement des ventes correspondantes. Dans le cas où ils sont décidés postérieurement à cette vente, ils sont provisionnés dès la prise de décision.

Contrats à long terme

Le chiffre d'affaires sur les contrats de service afférents à l'extension de garantie et à l'entretien des véhicules est comptabilisé à l'avancement. Les pertes probables font l'objet de provisions dans l'exercice dès lors qu'elles sont connues.

Les ventes de développements auprès de partenaires sont des contrats dont l'exécution peut se produire sur deux ou plusieurs exercices. Ces contrats font l'objet d'une reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge à l'avancement. Les pertes à terminaison font l'objet d'un provisionnement dès lors qu'une perte est probable.

B.2. GARANTIE

Les coûts, supportés ou prévus, relatifs à la garantie constructeur, des véhicules et pièces vendus, sont constatés en charges lorsque les ventes sont enregistrées. Les provisions relatives aux coûts restants à supporter sont évaluées sur la base de données observées par modèle et motorisation selon le niveau des coûts et leur répartition sur les périodes couvertes par la garantie constructeur. Dans le cas de campagnes de rappel liées à des incidents découverts après le début de la commercialisation du véhicule, les coûts correspondants font l'objet de provisions dès lors que la décision d'engager la campagne est prise. Les recours engagés auprès des fournisseurs sont comptabilisés en réduction de la charge de garantie lorsque leur récupération est jugée quasi certaine.

B.3. FRAIS DE RECHERCHE, DEVELOPPEMENT ET DEMARRAGE

Les frais de recherche, de développement et de démarrage sont comptabilisés en charges selon leur nature (frais de personnel, achats, ...) au cours de l'exercice pendant lequel ils sont encourus.

B.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se compose des amortissements dérogatoires et des produits et charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'ils se reproduisent de manière fréquente et régulière.

B.5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

La valeur brute des immobilisations est égale au coût historique d'acquisition ou de production. Les frais de conception sont incorporés au coût de production des immobilisations.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges sauf ceux engagés pour augmenter la productivité ou pour prolonger la durée de vie d'un bien.

Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées d'utilisation estimées des composants identifiés :

- Constructions (1)	15 à 30 ans
- Outillages spécifiques	2 à 7 ans
- Matériel et autres outillages (hors lignes de presse)	5 à 15 ans
- Lignes de presse et installation d'emboutissage et de peinture	20 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles	4 à 6 ans
- Immobilisations incorporelles	3 à 5 ans

(1) Les constructions dont la mise en service est antérieure à 1987 sont amorties sur une durée pouvant aller jusqu'à 40 ans.

Lorsqu'un supplément d'amortissement de caractère fiscal est constaté (amortissement dérogatoire), il est enregistré en résultat exceptionnel. Cela s'applique principalement aux outillages qui se rapportent aux véhicules.

Les durées d'utilisation sont révisées périodiquement. Dans ce cadre, les actifs font l'objet d'un amortissement accéléré lorsque la durée d'utilisation initialement anticipée est raccourcie, en particulier dans le cas de décision d'arrêt de commercialisation d'un véhicule ou d'un organe, ou d'un rallongement lorsque la durée d'utilisation est prolongée.

Des changements significatifs et défavorables intervenus sur les marchés sur lesquels l'entreprise opère ou relatifs aux conditions d'utilisation des actifs pourraient constituer des indices de perte de valeur. Dans ce cas, la valeur recouvrable constitue la valeur la plus élevée de la valeur d'utilité ou de la juste valeur nette des actifs. La valeur d'utilité est déterminée à partir de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés provenant de l'utilisation des actifs. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, cette perte de valeur est comptabilisée en diminution des actifs concernés et en résultat exceptionnel.

B.6. PARTICIPATIONS FINANCIERES

Par dérogation à la règle générale en matière d'évaluation des titres au bilan, Renault s.a.s a opté pour l'évaluation par équivalence des titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive.

Conformément à l'avis n° 34 du Conseil National de la Comptabilité (juillet 1988),

- le périmètre d'application de la méthode correspond aux sociétés consolidées par intégration globale,
- les capitaux propres de ces sociétés sont déterminés sur la base des principes comptables retenus pour la consolidation. S'agissant d'une méthode d'évaluation, il n'est tenu compte d'aucune élimination concernant les opérations intra sociétés du Groupe,

- pour l'évaluation d'une filiale, les titres qu'elle détient sur des sociétés contrôlées de façon exclusive par le Groupe sont estimés selon la même méthode,

- la variation annuelle de la quote-part globale de capitaux propres représentative de ces titres ne constitue pas un élément de résultat ; elle est inscrite en capitaux propres au poste « Ecart d'équivalence », cet écart n'est pas distribuable et ne peut être utilisé pour compenser les pertes. Lorsque l'écart d'équivalence devient négatif, une provision pour dépréciation globale est dotée par le compte de résultat.

Les titres de participation des sociétés non contrôlées de façon exclusive figurent au bilan à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ils sont évalués à la plus faible des valeurs d'acquisition ou d'inventaire déterminée en prenant en compte la quote-part d'actif net et les perspectives de rentabilité. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

B.7. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et les en-cours sont évalués à leur coût de revient qui correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier incorpore, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges directes et indirectes de production ainsi qu'une quote-part des frais de structure liés à la fabrication. Les coûts de revient sont calculés selon la méthode « premier entré - premier sorti ».

Une provision pour dépréciation des stocks de véhicules d'occasion, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation, est comptabilisée lorsque la valeur brute est supérieure à la valeur de réalisation. La dépréciation des stocks de véhicules neufs et pièces de rechange est déterminée de façon statistique.

B.8. CREANCES

Les créances sont constatées lors du transfert de propriété des biens vendus. Chaque fois que la réalisation d'une créance Hors Groupe n'est pas certaine, son montant est porté en créance douteuse. Elle est dépréciée dès qu'apparaît une perte probable.

Les créances cédées à des tiers (titrisation, escompte) sont sorties de l'actif lorsque l'intégralité des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers.

B.9. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat et intérêts courus pour les obligations ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

B.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont définies conformément au règlement ANC n° 2014-03. Elles correspondent à une obligation probable ou certaine à la date de clôture. Le passif éventuel correspond à une obligation qui n'est ni probable, ni certaine à la date d'établissement des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle une sortie de ressources ne l'est pas, ne donne pas lieu à constatation d'une provision et fait l'objet d'une information dans les engagements hors bilan.

- Provision pour ventes avec engagements de reprise

La valeur de revente prévisionnelle d'un véhicule avec engagement de reprise est estimée en prenant en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion mais aussi ses perspectives d'évolution sur la

durée d'écoulement des véhicules, qui peuvent être influencées par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme et des attentes en termes de motorisation, baisse des tarifs du constructeur). Dès lors qu'une perte est anticipée sur la vente du véhicule d'occasion, une provision pour risques et charges est constatée.

- Engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements sont constatés en charges d'exploitation de la période à laquelle ils sont liés. Pour les régimes à prestations définies, concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestations sont affectés aux périodes de services ouvrant droit à prestations en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes d'acquisition des droits.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité et de rotation du personnel. Ils sont ensuite ramenés à la valeur actuelle sur la base des taux de marché fondés sur les obligations à long terme des émetteurs de première catégorie avec une durée correspondante à celle estimée pour le régime.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont étalés sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel participant à ces régimes, pour la partie excédant de plus de 10 % la plus grande des valeurs suivantes :

- valeur actualisée de l'obligation à la date de clôture au titre des prestations définies à la date de clôture ;
- juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

- Indemnités de fin de contrat de travail

Le coût des mesures d'adaptation d'effectifs est pris en charge dès que les mesures décidées par la société ont été annoncées au personnel.

- Mesures de restructuration (autres que relatives au personnel)

Le coût estimé des mesures de restructuration est pris en charge dès que celles-ci ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

B.11. CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVICES ETRANGERES

La conversion des dettes et créances en devises est effectuée comme suit :

- conversion de l'ensemble des dettes et créances libellées en devises aux taux en vigueur à la clôture au 31 décembre ;
- enregistrement des écarts par rapport aux valeurs d'origine dans les comptes de régularisation actif ou passif (écart de conversion) ;
- constitution d'une provision pour risque de change pour les pertes de change latentes déterminées de la façon suivante :
 - détermination d'une position de change, devise par devise et échéance par échéance, constituée des éléments de bilan libellés en devises étrangères et des éléments de hors bilan en couverture du risque de change ;
 - compensation des gains et des pertes de change latents, devise par devise et échéance par échéance ;
 - comptabilisation des pertes de change latentes résiduelles par devise et par échéance.

B.12. CESSION-BAIL

Les plus-values sur les immobilisations vendues en cession-bail (lease-back) sont comptabilisées en compte de régularisation passif au poste « produits constatés d'avance » et rapportées au résultat par fractions égales sur la durée du contrat.

B.13. INSTRUMENTS DE COUVERTURE

En application du règlement ANC 2015-05, les variations de valeur des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan, sauf si la reconnaissance en partie ou en totalité de ces variations permet d'assurer un traitement symétrique avec l'élément couvert.

Ainsi, cette symétrie se traduit par une réévaluation de l'instrument de couverture dans un compte transitoire en contrepartie d'un compte Instruments de trésorerie en parallèle avec les écritures de différences de conversion constatées sur l'élément couvert.

Les instruments dérivés en Position Ouverte Isolée (POI) sont réévalués au bilan en contrepartie d'un compte d'écart de conversion à chaque clôture à leur valeur de marché. Si cette valeur fait apparaître une perte latente, celle-ci est provisionnée au compte de résultat.

C. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

C.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

La ventilation du chiffre d'affaires par activité est la suivante :

(en millions d'euros)	2023			2022		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Véhicules particuliers	7 745	17 748	25 493	7 160	14 661	21 821
Véhicules utilitaires	4 758	3 908	8 666	3 390	3 050	6 440
Composants Automobiles	818	9 600	10 418	821	8 392	9 213
Pièces de rechange véhicules	2 039	2 092	4 131	1 938	1 935	3 873
Outils et autres équipements	170	42	212	165	36	201
Refabrications et autres prestations	1 646	1 655	3 301	1 673	1 451	3 124
TOTAL	17 175	35 046	52 221	15 147	29 525	44 672

C.2. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

C.2.1 Autres achats et charges externes

(en millions d'euros)	2023	2022
Achat études, travaux et fournitures non stockés	2 800	2 978
Prestation de façonnage des usines	1 239	1 391
Achats de services, travaux extérieurs et fournitures non stockés	1 561	1 587
Services extérieurs	3 860	3 222
Sous-traitance, contrats et études et recherches	3 480	2 851
Assurances, documentation, entretien et réparation et locations	380	371
Autres services extérieurs	2 806	2 544
Transport	1 350	1 287
Publicité, moyens commerciaux et relations publiques	918	781
Personnel extérieur ou emprunté	237	256
Honoraires, commissions, frais de voyage et déplacement et autres	301	220
TOTAL	9 466	8 744

A titre d'information, en 2023, le montant total des frais de recherche et développement du compte d'exploitation s'élève à 2 698 millions d'euros (2 593 millions d'euros en 2022), en hausse de 4%. Ils sont composés notamment de frais de personnel, d'achats de sous-traitance et de prototypes et des autres charges externes.

C.2.2. Autres produits

En 2023, les autres produits comprennent :

(en millions d'euros)	2023	2022
Redevances	302	342
Indemnités d'assurances, de remise en état et autres produits	21	21
Subventions d'exploitation	54	19
Refacturation de consignes sur pièces de rechange	31	16
Gains de change réalisés sur exploitation	362	510
TOTAL	770	908

C.3. IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

En 2023, les impôts, taxes et versements assimilés s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Contribution Economique Territoriale	34	26
Taxes et versements assimilés sur rémunérations	50	50
Retenues à la source	35	25
Organismes de formation	39	27
Contribution Sociale de Solidarité	53	43
Taxe foncière, redevances versées à l'Etat et autres taxes	16	9
Taxes sur véhicules diverses	9	-
TOTAL	236	180

C.4. DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS D'EXPLOITATION

C.4.1. REPRISES SUR PROVISIONS D'EXPLOITATION

Elles s'analysent comme suit :

REPRISES

(en millions d'euros)	2023	2022
Garantie	566	457
Stocks	194	207
Engagements de retraite et assimilés	154	169
Créances	57	25
Engagements de reprise	226	220
Risques et charges divers	120	67
TOTAL	1 317	1 145

C.4.2. DOTATIONS AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION

Elles s'analysent comme suit :

DOTATIONS

(en millions d'euros)	2023	2022
Garantie	593	387
Stocks	210	223
Engagements de retraite et assimilés	50	60
Créances	46	47
Engagements de reprise	161	173
Risques et charges divers	338	95
TOTAL	1 399	985

C.5. PRODUITS ET CHARGES LIES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les produits des titres et créances rattachées comprennent principalement les dividendes des filiales et participations (cf. note F.6) d'un montant de 1 153 millions d'euros (1 482 millions d'euros en 2022).

Les principales dividendes perçus en 2023 proviennent principalement des sociétés :

- RCI Banque avec 600 millions d'euros de dividendes (800 millions d'euros en 2022),
- Renault Espana SA avec 73 millions d'euros de dividendes (17 millions en 2022),
- Société Immobilière pour l'Automobile avec 40 millions d'euros de dividendes (4 millions en 2022),
- Sociedad de Favricacion de Automotores SA avec 37 millions d'euros de dividendes (12 millions en 2022),
- SCI Epone avec 35 millions d'euros de dividendes (78 millions d'euros en 2022).

Les sociétés Renault SW Labs et Renault Retail Group n'ont versé aucun dividende (respectivement 22 et 160 millions d'euros en 2022).

Les reprises de provisions s'élèvent à 86 millions d'euros et concernent principalement les titres Mais pour 35 millions d'euros (reprise de 15 millions d'euros en 2022), les titres de RBJAC pour 17 millions d'euros et les titres de Renault Algérie Production pour 15 millions d'euros.

Les dotations aux provisions concernent principalement la dépréciation des titres JMEV pour 109 millions d'euros, des titres Beyonca HK Ltd pour 49 millions d'euros, des titres HyVia pour 27 millions d'euros accompagnés d'une dotation de provision pour risques de 10 millions d'euros des titres Mobility Trader Holding Heycar pour 19 millions d'euros et des titres Kadensis pour 12 millions d'euros.

C.6. PRODUITS ET CHARGES LIES AU CHANGE

En application du règlement ANC 2015-05, les produits et charges latents ou réalisés sont reconnus et présentés au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges sur cet élément.

En 2023, la charge nette de change sur opérations financières est quasiment nulle (environ 1 million d'euros de charges en 2022). Les principales devises concernées sont le GBP, le CNY, le BRL et le USD.

C.7. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

En 2023, les autres produits et charges financiers font ressortir une charge nette de 501 millions d'euros (contre 213 millions d'euros en 2022). Ils comprennent principalement :

- 409 millions d'euros d'intérêts versés à Renault SA dans le cadre de la convention de centralisation de gestion de trésorerie (116 millions d'euros en 2022),
- 103 millions d'euros de frais d'escomptes accordés (57 millions d'euros en 2022),
- 28 millions d'euros de charges de désactualisation des provisions pour engagement de retraite (8 millions d'euros en 2022),
- 44 millions d'euros d'intérêts reçus sur capitaux propres de Renault Do Brasil (contre 15 millions d'euros en 2022).

C.8. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Charges	Dotations aux provisions	Produits	Reprises de provisions	2023	2022
Résultat de cessions des Immobilisations incorporelles et corporelles	(318)		968		650	640
Amortissements dérogatoires		(147)		199	52	(11)
Résultat de cessions des Immobilisations financières	(1 434)		2 861		1 427	(2 122)
Résultat de cessions des autres éléments d'actifs et de passifs	(250)		355		105	
Coûts de restructurations des effectifs	(133)	(45)		143	(35)	54
Autres	(30)	(41)	32	52	13	(63)
TOTAL	(2 172)	(233)	4 223	394	2 212	(1 502)

En 2023, le résultat de cessions d'immobilisations comprend :

- une plus-value relative à l'apport de propriétés intellectuelles à Rt Powertrain Spain SL pour 498 millions (388 millions d'euros d'apport de fonds de commerce en 2022),
- des plus-values dégagées sur les apports à New H Powertrain Holding, S.L.U. Spain des titres de Horse Spain pour 1 181 millions d'euros, de Borda Do Campo Motores LTDA pour 94 millions d'euros et de Renault Yatirim ve ticaret anomim sirketi pour 58 millions d'euros,
- une plus-value de cession des titres Verkor pour 58 millions d'euros,
- une plus-value de cession des titres Renault Ireland pour 29 millions d'euros.

En 2022, il comprenait l'effet de la vente des titres Lada Auto Holding pour 1 335 millions d'euros, les titres Renault Russia pour 484 millions d'euros, les titres Fonderie de Bretagne pour 306 millions d'euros.

En 2023, le résultat de cessions des autres éléments d'actifs et de passifs correspond à l'enregistrement des apports de la branche d'activité à Ampère SAS et Ampère Software Technology.

Les coûts nets de restructurations des effectifs comprennent les coûts provisionnés pour 45 millions d'euros au titre des dispositifs de dispense d'activité mis en place successivement en 2020 et 2021 et les reprises pour ajustement des dispositifs de rupture conventionnelle collective pour 2021 et 2022 pour un montant de 10 millions d'euros.

C.9. IMPOT SUR LES BENEFICES

Renault s.a.s, filiale française détenue à 100% par Renault S.A., verse directement à celle-ci le montant de l'impôt sur les bénéfices dont elle est redevable dans le cadre de la convention d'intégration fiscale qui les lie. Renault s.a.s comptabilise la charge d'impôt qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

Les déficits ne sont imputables sur le bénéfice imposable que dans la limite d'un montant d'1 million d'euros majoré de 50 % du bénéfice imposable excédant ce premier montant.

La dette d'impôt de l'année sur Renault S.A. s'élève à 45 millions d'euros (contre une créance de 38 millions d'euros en 2022).

La charge d'impôt afférente à l'exercice est ventilée comme suit :

(en millions d'euros)	Résultat avant impôts	Impôts					Résultat net	
		Théorique	compensation	Crédit généré	Crédit d'impôt	Charge d'impôt nette	Théorique	Comptable
Résultat taux normal	789	(364)	364	78	(33)	45	1 108	744
Résultat taux réduit	40	6	(6)			-	34	40
Résultat taux zéro								
Résultat exceptionnel taux normal	2 275	580	(580)			-	1 695	2 275
Résultat exceptionnel taux réduit								
Participation	(34)							(34)
Impôts - retenues à la source		52				52		(52)
Provision pour risques fiscaux		29				29		(29)
Impôts sur exercices antérieurs		1				1		(1)
TOTAL	3 070	304	(222)	78	(33)	127	2 837	2 943

La charge nette d'impôt du compte de résultat s'élève à 127 millions d'euros et comprend :

- L'impôt sur les bénéfices pour 78 millions d'euros ;
- Les crédits d'impôts de l'année à hauteur de 32 millions d'euros (dont le Crédit Impôt Recherche pour 30 millions d'euros et le Crédit d'impôt Mécénat pour 2 millions d'euros) ;
- Des charges de retenues à la source pour 52 millions d'euros ;
- Une dotation nette de provisions pour risques fiscaux de 29 millions d'euros (20 millions d'euros en 2022).

La situation fiscale latente s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2023		2022		Variation	
	Actif (1)	Passif (2)	Actif (1)	Passif (2)	Actif (1)	Passif (2)
Charges non déductibles temporairement						
Provisions pour risques et charges	257		298		(41)	
Autres	115		95		20	
Opérations à taux réduit	-		-			
Produits non taxables temporairement						
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées	7	(8)	7	(14)	-	6
TOTAL	379	(8)	400	(14)	(21)	6

(1) Correspond à un crédit futur d'impôt

(2) Correspond à une charge future d'impôt

Les provisions pour risques et charges, non déductibles au moment de leur dotation, concernent essentiellement les provisions pour engagements de retraite et autres avantages au personnel long terme, les provisions concernant les mesures d'adaptation d'effectifs et certaines provisions pour garantie.

Les déficits reportables de Renault s.a.s au 31 décembre 2023 s'élèvent à 21 241 millions d'euros.

D. ANALYSE DU BILAN ACTIF

D.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les variations des valeurs brutes des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur brute en début d'exercice	Acquisitions	Dont Acquisitions Externes et Productions Internes	Dont Acquisitions intra-groupe Valeur historique	Cessions et mises au rebut	Valeur brute en fin d'exercice
Concessions, brevets, licences	1 020	38	30	8	(63)	995
TOTAL	1 020	38	30	8	(63)	995

Les variations des amortissements des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Amortissements et provisions en début d'exercice	Dotations	Dont Dotations de l'exercice	Dont Reprises Valeur Amortissement	Reprises	Amortissements et provisions en fin d'exercice
Concessions, brevets, licences	837	57	51	6	(37)	858
TOTAL	837	57	51	6	(37)	858

Les variations des valeurs brutes des immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur brute en début d'exercice	Acquisitions	Dont Acquisitions Externes et Productions	Dont Acquisitions intra-groupe Valeur	Cessions et mises au rebut	Valeur brute en fin d'exercice
Terrains	16	1	1	-	-	17
Constructions	430	30	23	7	(20)	440
Outils spécifiques	7 209	415	132	283	(823)	6 801
Installations techniques, matériels et autres outillages industriels	880	503	18	485	(278)	1 105
Autres immobilisations corporelles	339	134	49	85	(95)	378
Immobilisations corporelles en cours	42	13	13	-	-	56
Avances et acomptes	119	(12)	(12)	-	-	107
TOTAL	9 035	1 084	224	860	(1 216)	8 903

Les variations des amortissements et provisions relatifs aux immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Amortissements et provisions en début d'exercice	Dotations	Dont Dotations de l'exercice	Dont Reprises Valeur	Reprises	Amortissements et provisions en fin d'exercice
Terrains	8	-	-	-	-	8
Constructions	305	21	16	6	(19)	307
Outils spécifiques	6 550	507	224	282	(576)	6 481
Installations techniques, matériels et autres outillages industriels	798	465	20	445	(239)	1 024
Autres immobilisations corporelles	305	87	8	79	(91)	301
TOTAL	7 966	1 080	268	812	(925)	8 121

Les actifs immobilisés de Renault s.a.s en valeur nette comptable ont baissé de 333 millions d'euros soit plus de 27% par rapport à fin 2022. Cette variation s'explique essentiellement par le flux d'actifs vers les entités Horse et AMPERE pour 366 millions d'euros en valeur nette comptable (cf note A.2)

Les acquisitions, stables entre 2022 et 2023, sont de 255 millions d'euros pour l'exercice. Un tiers de ces investissements est lié aux projets EV et le reste est en lien avec le démarrage des nouveaux projets majeurs de 2023.

En 2023, la transmission universelle de patrimoine de la société Technologie et Exploitation Informatique et les acquisitions de l'activité tooling de Renault Cléon et Renault Electricity, ont été comptabilisées en valeur nette comptable avec reprise de la valeur brute et de la valeur d'amortissement.

D.2. PARTICIPATIONS EVALUEES PAR EQUIVALENCE

Les mouvements de l'exercice s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice	Augmentations (1)	Diminutions (2)	Reclassement (3)	Montant en fin d'exercice
Total valeurs nettes	15 076	4 877	(577)	(106)	19 270
TOTAL NET	15 076	4 877	(577)	(106)	19 270

Dans les augmentations et les diminutions les flux d'apports de titres contre d'autres titres ont été éliminés.

(1) Les augmentations comprennent :

- L'acquisition nette des titres en lien avec le projet Ampère pour 2 158 millions d'euros ;
- L'acquisition nette des titres en lien avec le projet Horse pour 2 243 millions d'euros ;
- L'augmentation de capital de Renault Portuguesa pour 40 millions d'euros ;
- Les augmentations de capital de Renault Mai pour 32 millions d'euros ;
- Les augmentations de capital de Elto Holding pour 6 millions d'euros ;
- L'augmentation de capital de The Future Is Neutral pour 6 millions d'euros ;

(2) Les diminutions comprennent :

- La cession des titres de Renault Ireland pour 20 millions d'euros ;
- La cession des titres de Renault Nissan Bulgaria pour 2 millions d'euros ;
- La liquidation de Vehicle Distributors Australia Pty Ltd pour 3 millions d'euros ;

(3) Les reclassements sont des changements de périmètre. Sont entrées notamment dans le périmètre de consolidation les sociétés Alpine Sport Cars pour 1 million d'euros, Renault Digital pour 1 million d'euros. La société JMEV est sortie du périmètre de la consolidation pour une valeur nette de 109 millions d'euros (après prise en compte d'une prise de participation à hauteur de 25 millions).

La variation nette des écarts d'équivalence dégage une baisse de valeur de 206 millions d'euros.

Les participations évaluées par équivalence sont recensées dans la note F.6.

D.3. AUTRES PARTICIPATIONS

Les mouvements de l'exercice s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice	Augmentations (1)	Diminutions (2)	Reclassement (3)	Dotations (4)	Reprises (5)	Montant en fin d'exercice
Valeurs brutes	882	103	(89)	106			1 002
Provisions pour dépréciation	(551)				(216)	45	(722)
TOTAL NET	331	103	(89)	106	(216)	45	280

(1) Les augmentations portent principalement sur :

- La prise de participation dans Arvene pour 30 millions d'euros ;
- L'augmentation de capital de HyVia pour 10 millions d'euros et de Kadensis pour 4 millions d'euros ;
- La prise de participation par augmentation de capital et bon de souscription d'actions de Verkor pour 50 millions d'euros ;
- Le versement à la Fiducie destinée à couvrir les investissements Fonderie de Bretagne pour 7 millions d'euros.

(2) Les diminutions portent sur les cessions totales des titres Verkor pour 75 millions d'euros, des titres Whylot pour 10 millions d'euros et de JTEKT pour 4 millions d'euros.

(3) Les reclassements sont des participations classées à compter de 2023 dans les participations évaluées par équivalence. Il s'agit de Alpine Renault Sport Cars pour 1 million d'euros et Renault Digital pour 1 million d'euros.

Les titres de la société JMEV ont été reclassés en Autres participations en 2023 pour une valeur brute de 106 millions d'euros.

- (4) Les dotations concernent principalement la dépréciation des titres des sociétés JMEV pour 109 millions d'euros, Beyonca pour 49 millions d'euros, HyVia pour 26 millions d'euros, Heycar pour 19 millions d'euros et Kadensis pour 13 millions d'euros.
- (5) Les reprises concernent principalement la dépréciation des titres des MAIS Motorlu Araclar Imalat Sanayi AS pour 36 millions d'euros, JTEKT pour 4 millions d'euros, Alliance Venture BV pour 2 millions d'euros, Exadis pour 2 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, les « autres participations » sont les suivantes :

(en millions d'euros)	% de détention	2023		2022	
		Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
MAIS	0,49	222	(110)	112	77
Alliance Venture BV	0,40	55	-	55	52
ARVENE	0,35	30	-	30	-
Kadensis	0,88	28	(12)	16	25
Renault Vehicule Innovation	1,00	6	-	6	6
Exadis	0,33	7	(1)	6	4
Mobilize Invest	1,00	5	-	5	5
AV Simulation	0,15	4	-	4	4
eGT New Energy Automotive Co.,Ltd	0,25	4	-	4	4
Alliance Automotive Research & Development	0,50	4	-	4	4
S2R	1,00	3	-	3	3
Renault Middle East DMCC	1,00	2	-	2	2
Mobility Trader Holding	0,01	20	(19)	1	20
Girève	0,14	2	(1)	1	-
Renault Algérie Production	0,49	10	(9)	1	-
Verkor		-	-	-	25
Whylot		-	-	-	10
HyVia	0,50	27	(27)	-	16
Renault Digital	1,00	-	-	-	1
Tokai 1	0,15	1	(1)	-	1
Renault Brilliance Jinbei Automotive Co., Ltd	0,49	260	(260)	-	-
Renault Pars	0,51	81	(81)	-	-
PI-VI Ricambi S.r.l	1,00	15	(15)	-	-
Renault USA	1,00	13	(13)	-	-
ETG	1,00	11	(11)	-	-
Hungaria Alliance Logistics	1,00	2	(2)	-	-
Beyonca	0,14	49	(49)	-	48
JMEV	0,50	109	(109)	-	-
Autres		3	(3)	-	2
TOTAL		973	(723)	250	309

D.4. CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

Les mouvements de l'exercice s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Prêts	113	1 896	(1 159)	850
Dividendes à recevoir	221	81	(211)	91
Autres	-			-
Total valeurs brutes	334	1 977	(1 370)	941
Provisions pour dépréciation	-		-	-
TOTAL NET	334	1 977	(1 370)	941

Au 31 décembre 2023, les prêts bénéficient principalement à Horse Powertrain Solutions, S.L. avec une échéance à court terme.

Les augmentations sur les dividendes à recevoir portent sur les quotes-parts des résultats 2023 à recevoir pour les SNC pour un montant de 46 millions d'euros (principalement en provenance de la SNC R-DREAM pour 23 millions d'euros, SNC Sandouville pour 19 millions d'euros et SNC Flins pour 4 millions d'euros). Les autres augmentations correspondent principalement aux dividendes SOFASA pour 18 millions d'euros, RIB pour 14 millions d'euros et Renault Ukraine pour 3 millions d'euros.

Les diminutions sur les dividendes à recevoir concernent les paiements des quotes-parts des résultats des SNC pour 70 millions d'euros (en provenance de la SNC I-DVE pour 38 millions d'euros, SNC R-DREAM pour 24 millions d'euros, SNC Cléon pour 3 millions d'euros, SNC Sandouville pour 3 millions d'euros et SNC Flins pour 2 millions d'euros), l'encaissement des dividendes 2021 de la Foncière Douai pour 78 millions d'euros, de la Foncière MCA pour 48 millions d'euros et de la Foncière STA pour 10 millions d'euros, de dividendes de Renault Do Brazil pour 5 millions d'euros.

D.5. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Fonds Avenir Automobile (note D5.1)	175			175
Fonds Avenir Automobile 2 (note D5.2)	75			75
Fonds Partech Growth et Partech Entrepreneur II (note D5.3)	17			17
Fond SHIFT4GOOD (note D5.4)	20			20
Obligations	3	1		4
Total autres titres immobilisés	290	1	-	291
Prêts effort construction	119	7		126
Autres prêts	37	16		53
Total des prêts (note D5.4)	156	23	-	179
Dépôts de garantie (note D5.5)	27			27
Total valeurs brutes autres immobilisations financières	473	24	-	497
Provisions pour dépréciation des autres titres immobilisés (note D5.1, D5.2 et D5.3)	(119)	(6)		(125)
Provisions pour dépréciation des prêts (note D5.4)	(28)	(3)	4	(27)
TOTAL NET	326	15	4	345

D.5.1. FONDS AVENIR AUTOMOBILE – FAA (EX FMEA)

Le FAA (Fonds Avenir Automobile) est un Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI) qui a pour objectif d'investir dans des équipementiers stratégiques pour la filière automobile et rentables à moyen terme afin de contribuer au développement et à la consolidation des équipementiers.

Le FAA est souscrit à parts égales entre Renault s.a.s, Peugeot SA et le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI).

Renault s.a.s a souscrit aux parts du FAA pour un montant de 200 millions d'euros (correspondant à 200 000 parts de 1 000 euros). En janvier 2021, Renault s.a.s a signé un accord visant la réduction de l'engagement global par le biais d'une réduction de la valeur nominale à 875 euros ramenant la souscription de Renault s.a.s à hauteur de 175 millions d'euros (correspondant à 200 000 parts de 875 euros).

Depuis la souscription, Renault s.a.s a versé 159 millions d'euros (dont 2 millions sur l'année 2023).

Le calcul de la valeur liquidative des parts du FAA s'est traduit par la comptabilisation d'une dépréciation du fonds d'un montant de 121 millions d'euros au 31 décembre 2023 (contre 116 millions d'euros à fin 2022).

D.5.2. FONDS AVENIR AUTOMOBILE 2 – FAA 2

Le FAA 2 est un Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI) qui a pour objectif de participer à la consolidation de la filière automobile afin de consolider les équipementiers du secteur automobile et d'accompagner des sociétés de ce secteur confrontées aux mutations liées à la transition écologique dans leur projet de développement, à l'international ou de diversification.

En 2021, Renault s.a.s a souscrit aux parts du FAA 2 pour un montant de 75 millions d'euros (correspondant à 75000 parts de 1 000 euros).

Depuis la souscription, Renault s.a.s a versé 14 millions d'euros (dont 4 millions sur l'année 2023).

Le calcul de la valeur liquidative des parts du FAA2 s'est traduit par la comptabilisation d'une dépréciation du fonds d'un montant de 3 millions d'euros au 31 décembre 2023 (contre 3 millions d'euros à fin 2022).

D.5.3. FONDS PARTECH

Les fonds Partech sont des fonds professionnels de capital d'investissement (FPCI) dont l'objet est le développement des activités avec des start-ups innovantes dans les domaines du digital, des technologies de l'information et de la communication.

En 2015, Renault s.a.s s'est engagé à souscrire 200 parts (class A) au fonds Partech Entrepreneur II pour un montant de 2 millions d'euros. Les versements sont appelés au fur et à mesure par la société de gestion Partech Partners en fonction des opportunités d'investissement.

En 2016, Renault s.a.s s'est engagé à souscrire 900 parts (class A) et 100 parts (class B) au fonds Partech International Ventures VII pour un montant de 10 millions d'euros. Les versements sont appelés au fur et à mesure par la société de gestion Partech Partners en fonction des opportunités d'investissement.

En 2019, Renault s.a.s s'est engagé à souscrire 500 parts (class A) au fonds Partech Entrepreneur III pour un montant de 5 millions d'euros. Les versements sont appelés au fur et à mesure par la société de gestion Partech Partners en fonction des opportunités d'investissement.

Depuis la souscription à ces trois fonds, Renault s.a.s a versé 16 millions d'euros (dont moins d'1 million d'euros sur l'année 2023).

D.5.4. FONDS SHIFT4GOOD

Le Fonds Shift4Good est un Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI) qui a pour objectif d'investir dans des petites et moyennes entreprises innovantes, en phase de développement, basées principalement en Europe.

En 2022, Renault s.a.s s'est engagé à souscrire au fonds Shift4Good pour un montant de 20 millions d'euros (Threshold n°1). Les versements sont appelés au fur et à mesure par la société de gestion en fonction des opportunités d'investissement.

Depuis la souscription, Renault s.a.s a versé 5 millions d'euros (dont 4 millions d'euros sur l'année 2023).

D.5.5. PRETS

Les prêts sont constitués de 126 millions d'euros de prêts versés aux organismes collecteurs de l'effort construction (119 millions d'euros en 2022), dépréciés à hauteur de 15 millions d'euros (13 millions en 2022). Les mouvements sur les autres prêts comprennent essentiellement les nouveaux prêts accordés à Hyvia pour 12 millions d'euros et à Kadensis pour 6 millions d'euros.

D.5.6. DEPOTS DE GARANTIE

Dans le cadre de l'information judiciaire ouverte en 2017 concernant certains véhicules Diesel d'anciennes générations (Euro5 et Euro6b), l'application de la procédure de mise en examen de Renault s.a.s s'est traduit par un dépôt cautionnement de 20 millions d'euros en 2021.

D.6. STOCKS ET EN COURS

(en millions d'euros)	2023			2022		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières Premières & Emballages	532	(68)	464	482	(56)	426
En-cours de Production	16	-	16	119	-	119
Produits finis et Pièces détachées	1 066	(88)	978	1 238	(83)	1 155
Dont :						
<i>Pièces pour première monte</i>	126	-	126	38	(7)	31
<i>Pièces de Rechange</i>	363	(83)	280	383	(72)	311
<i>Véhicules Neufs</i>	577	(5)	572	817	(5)	812
Véhicules occasion	177	(34)	143	180	(36)	144
TOTAL	1 791	(190)	1 601	2 019	(175)	1 844

La baisse de la valeur brute des stocks de 228 millions d'euros provient :

- des stocks de Véhicules Neufs (240 millions d'euros), en lien avec la progression des ventes ayant contribué à réduire fortement les stocks (37 685 unités en 2023 contre 53 278 unités en 2022),
- des en-cours de production (103 millions d'euros), en lien avec les opérations d'apports HORSE et AMPERE,
- des stocks de pièces de rechange (20 millions d'euros).

Cette baisse est compensée par la hausse du stock de pièces de première monte (88 millions d'euros).

On note cependant la hausse du stock de pièces de première monte, due à l'impact des augmentations des achats principalement à destination d'Oyak, de Tanger-Somaca et du Brésil-Argentine pour un total de 88 millions d'euros.

La hausse des matières premières (50 millions d'euros) s'explique par la hausse des stocks de batteries et des emballages Logistiques.

Les stocks de véhicules d'occasion sont en légère baisse de 3 millions d'euros.

L'augmentation des dépréciations de stocks (15 millions d'euros) est liée à la hausse des stocks de matières premières ainsi qu'au niveau des stocks dormants de pièces de rechange.

D.7. AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES

Ce poste comprend 18 millions d'euros d'avances versées à des fournisseurs en difficulté pour lesquels Renault doit maintenir les approvisionnements en pièces nécessaires à sa production. Pour faire face au risque identifié de non-recouvrement de ces avances, la totalité des celles-ci ont fait l'objet d'une dépréciation.

D.8. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Ils s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Clients		
France	165	229
Etranger	2 072	2 558
Total	2 237	2 787
Clients douteux		
France	8	8
Etranger	720	736
Total	728	744
Factures à établir	596	468
Total	596	468
Provisions pour dépréciation	(741)	(757)
TOTAL NET	2 820	3 242

Ce poste exclut les créances sur le réseau de distribution et les créances sur la clientèle qui font l'objet d'une cession aux sociétés de financement des ventes de Renault Group ou à des tiers externes au Groupe dans le cadre par exemple d'une convention d'escompte ou d'affacturage. Les cessions de créances France et Export (hors réseau de distribution) s'élèvent à 1 019 millions d'euros au 31 décembre 2023 (870 millions d'euros en 2022).

Les dépréciations de 741 millions d'euros (757 millions d'euros en 2022) sont principalement constituées vis-à-vis de l'Iran (674 millions d'euros), de la Russie (18 millions d'euros) et des créances Renault Brilliance Jinbei (10 millions d'euros).

Toutes les créances clients et comptes rattachés sont à échéance à moins d'un an à l'origine.

D.9. AUTRES CREANCES

Les autres créances sont à échéance à moins d'un an et comprennent principalement des créances de nature fiscale et sociale.

(en millions d'euros)	2023	2022	Variation
Personnel	8	7	1
Fournisseurs débiteurs	70	68	2
Etat créances de TVA	518	459	59
Comptes courants filiales	13	12	1
Etat créances d'Impôts	134	164	(30)
Etat produits à recevoir	8	18	(10)
Autres	163	113	50
Total brut	914	841	73
Dépréciation	(12)	(6)	(6)
TOTAL NET	902	835	67

Les créances d'impôts (134 millions d'euros) comprennent principalement le Crédit d'Impôt Recherche des années 2020 à 2023 (115 millions d'euros) et le Crédit d'Impôt Mécénat des années 2018 à 2023 (19 millions d'euros).

Dans le cadre du carve-out AMPERE, 21 millions d'euros de crédit d'impôt recherche ont été apportées (4 millions d'euros à AMPERE SAS et 17 millions d'euros à AMPERE SOFTWARE).

D.10. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Les comptes de régularisation actif comprennent :

- des charges constatées d'avance pour 498 millions d'euros (474 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Leurs principales évolutions sont :

- Une hausse de l'étalement des moyens commerciaux (182 millions d'euros en 2023 contre 108 millions d'euros en 2022), dont 1 million d'euros apportés à Ampère sas ;
- Une augmentation des tickets d'entrée fournisseurs (159 millions d'euros en 2023 contre 153 millions d'euros en 2022), dont 17 millions d'euros apportés à Ampère sas ;
- Une diminution de l'étalement des autres services extérieurs, principalement les licences informatiques et les assurances logistiques (64 millions d'euros en 2023 contre 88 millions d'euros en 2022) ;
- Une baisse sur le suivi des contrats avec les partenaires (29 millions d'euros en 2023 contre 58 millions d'euros en 2022), dont 5 millions d'euros apportés à Ampère sas ;
- Une diminution de la refacturation par Renault S.A. des coûts de plans de stocks options et actions gratuites au cours de la période (37 millions d'euros en 2023 contre 39 millions d'euros en 2022), dont 8 millions d'euros apportés à Ampère sas et 3 millions d'euros à Ampère Software Technology.

- des écarts de conversion actif pour 31 millions d'euros (54 millions d'euros au 31 décembre 2022) qui se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Ecarts de conversion actif : Exploitation	28	48
Ecarts de conversion actif : Financier	3	6
TOTAL	31	54

Les échéances des comptes de régularisation actif sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2023	2022
Part à moins d'un an	385	388
Part à plus d'un an et moins de 5 ans	144	140
TOTAL	529	528

E. ANALYSE DU BILAN PASSIF

E.1. CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Solde en début d'exercice	Affectation du résultat	Distribution	Augmentations	Diminutions	Résultat de l'exercice	Solde en fin d'exercice
Capital	534			3			537
Prime d'apports	2 070			171			2 241
Réserve légale	53						53
Autres réserves	1						1
Ecart d'équivalence (1)	4 309				(208)		4 100
Report à nouveau	(2 922)	(960)					(3 882)
Résultat de l'exercice	(960)	960				2 943	2 943
Provisions réglementées	336			148	(199)		285
TOTAL	3 421	-	-	322	(407)	2 943	6 278

(1) Explication de la diminution en note D.2

Le capital de Renault s.a.s est composé de 35 238 449 actions d'une valeur nominale de 15,25 euros (cf note A.2.1)

L'affectation du résultat de l'exercice 2022, décidée par l'Associé Unique le 26 mai 2023 s'est traduite par la mise en report à nouveau de la perte 2022 de 960 592 204,71 euros, sans distribution de résultat.

E.2. PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL A LONG TERME

Les engagements de retraite et autres avantages à long terme accordés au personnel concernent essentiellement des salariés en activité.

Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

S'agissant des régimes à cotisations définies, la société verse des cotisations assises sur les salaires aux organismes nationaux chargés des régimes de retraite et de prévoyance. Pour 2023, le montant des cotisations s'élève à 233 millions d'euros. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre.

S'agissant des régimes à prestations définies, ces derniers donnent lieu à constitution de provisions et concernent essentiellement les indemnités de départ à la retraite, un régime de retraite supplémentaire et d'autres avantages à long terme (Médailles du travail).

En France, pour donner suite à la publication de l'ordonnance n°2019-697 du 3 juillet 2019, prise sur le fondement de l'article 197 de la Loi Pacte et réformant le régime de retraite supplémentaire à prestations définies, Renault s.a.s a procédé à la fermeture au 31 décembre 2019 du régime de retraite supplémentaire à prestations définies mis en place en France fin 2004. La population éligible à ce groupe fermé était composée des membres du Comité exécutif Groupe, justifiant de 5 années d'ancienneté dans le Groupe dont 2 ans au Comité exécutif Groupe et d'une condition de présence du mandataire social (le cas échéant) au moment où il fera valoir ses droits à la retraite. La

provision relative aux retraités est maintenue au bilan et est partiellement financée. Les 78 millions d'euros de juste valeur des actifs de couverture sont relatifs à ce régime à prestations définies.

En 2023, par suite du transfert de personnel dans la cadre du projet AMPERE, 163 millions d'euros de provision pour engagement de retraite ont été transférées aux entités Ampere.

Indemnités de départ à la retraite et assimilées

L'évolution de la provision pour indemnités de départ à la retraite et assimilées s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Solde à l'ouverture	644	728
Coût normal	30	45
Interêts sur la dette	28	8
Rentabilité des actifs	(3)	(1)
Amortissements des écarts actuariels	29	14
Prestations payées et contributions versées	(42)	(91)
Coût des services passés et pertes (profits) sur liquidation (1)	(19)	-
Réduction, liquidation de régime (3)	(154)	(60)
Solde à la clôture	513	644

(1) Les coûts des services passés correspondent à l'impact de la réforme des retraites calculé sur l'ouverture de l'exercice et à l'impact des réductions via les licenciements. En 2023 en France, la durée de cotisations pour l'obtention d'une retraite à taux plein a été allongée, conduisant à des impacts sur les régimes des indemnités de fin de carrière du fait du recul de l'âge légal de départ à la retraite et sur les plans de dispense d'activité en cours. Ces effets ont été intégralement reconnus en compte de résultat au 31 décembre 2023.

(2) La réduction concerne l'impact des transferts de personnels vers les entités AMPERE.

Comparaison de la valeur des engagements avec les provisions constituées
(en millions d'euros)

HYPOTHESES ACTUARIELLES au	31.12.23	31.12.22
Date de début de période	01/01/2023	01/01/2022
Date de fin de période	31/12/2023	31/12/2022
Duration	13 ans	13 ans
Taux d'actualisation	3,300%	3,740%
Taux d'augmentation des salaires	2,4%	2,4%
Taux de rendement des actifs de couverture	2,5%	2,5%
Age de départ à la retraite	64 à 65 ans	62 à 65 ans
ÉVOLUTION DE LA DETTE ACTUARIELLE		
	2023	2022
Dettes actuarielles à l'ouverture	723	1 097
Coût normal	30	45
Intérêts sur la dette	28	8
Ecart actuariels	128	(268)
Autres		
Prestations payées	(46)	(99)
Réduction, liquidation de régime	(161)	(60)
Coût des services passés et pertes (profits) sur liquidation	(18)	-
Dettes actuarielles à la clôture	684	723
ÉVOLUTION DES ACTIFS DE COUVERTURE		
	2023	2022
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	76	81
Rendement espéré des actifs	3	1
Cotisations payées par l'entreprise		
Pertes et (gains) actuariels	3	2
Prestations payées	(4)	(8)
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture	78	76
COUVERTURE FINANCIÈRE		
	2023	2022
Couverture financière du plan	606	647
Stock de (pertes) et gains actuariels non reconnus	(93)	(3)
Stocks du coût des services passés non reconnus		
Provision au 31-déc	513	644
COÛT SUR LA PÉRIODE		
	2023	2022
Coût normal	30	45
Intérêt sur la dette	28	8
Rendement espéré des actifs	(3)	(1)
Amortissements des pertes et (gains) actuariels	29	15
Effet des réductions	7	-
Coût des services passés	(19)	-
Effet de la réduction / liquidation de		
Coût sur la période	72	67

Les engagements partiellement financés sont relatifs au régime de retraite supplémentaire et s'élèvent 80 millions d'euros au 31 décembre 2023. Le solde des engagements n'est pas préfinancé. Les actifs de couverture du régime de retraite supplémentaire ne sont pas investis en instruments financiers émis par Renault s.a.s.

E.3. AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (HORS ENGAGEMENTS DE RETRAITE)

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice	Dotations	Reprises avec consommation	Reprises sans consommation	Transferts	Montant en fin d'exercice
Provisions pour risques filiales	68	11	(42)	-	-	37
- Part à moins d'un an	-	-	-	-	-	-
- Part à plus d'un an	68	11	(42)	-	-	37
Provisions pour coûts de restructuration et mesures d'adaptation des effectifs	198	45	(134)	(8)	-	101
- Part à moins d'un an	195	45	(134)	(8)	3	101
- Part à plus d'un an	3	-	-	-	(3)	-
Provisions pour garantie	745	601	(566)	-	-	780
- Part à moins d'un an	335	418	(549)	-	161	365
- Part à plus d'un an	410	183	(17)	-	(161)	415
Autres provisions pour risques et charges	808	565	(364)	(38)	1	972
- Part à moins d'un an	460	337	(268)	(34)	8	503
- Part à plus d'un an	348	228	(96)	(4)	(7)	469
TOTAL	1 819	1 222	(1 106)	(46)	1	1 890
Dont dotations et reprises :						
- d'exploitation		1065	(887)	(23)		
- financières		39	(43)	(2)		
- exceptionnelles		86	(174)	(21)		
- impôt sur les bénéfices		31	(2)	-		
CT	990	800	(951)	(42)	172	969
LT	829	422	(155)	(4)	(171)	921

La provision pour restructuration comprend essentiellement une provision relative à la mise en place de mesures d'adaptation des effectifs.

Les autres provisions comprennent notamment 244 millions d'euros de provisions sur les Ventes Avec Engagement de Reprise (309 millions d'euros en 2022), 176 millions d'euros de provisions pour risques de recours fournisseurs (77 millions d'euros en 2022), 111 millions d'euros de provisions constituées dans le cadre de l'application de la directive européenne relative aux véhicules et batteries hors d'usage (85 millions d'euros en 2022), 88 millions d'euros de provision au titre de l'obligation de maintien de la connectivité des véhicules, 5 millions d'euros de provisions relatives au plan satisfaction client (8 millions d'euros en 2022), 12 millions d'euros de provision de perte de change (26 millions d'euros en 2022).

Chacun des litiges connus dans lesquels Renault s.a.s est impliqué a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

E.4. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

E.4.1. EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En 2023, Renault s.a.s n'a pas de solde créditeur auprès de ses établissements de crédit (9 millions d'euros en 2022).

E.4.2. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS

Les emprunts dont le montant s'élève à 7 487 millions d'euros (5 604 millions d'euros en 2022) sont contractés principalement auprès de sociétés du Groupe et sont rémunérés aux taux du marché. Ils ont tous une échéance inférieure à un an et ne comprennent pas d'intérêts courus au 31 décembre 2023. Aucun emprunt n'est assorti de sûretés réelles.

Le poste comprend 7 258 millions d'euros de dettes vis-à-vis de Renault S.A et 228 millions d'euros vis-à-vis de Renault Portugal dans le cadre de la convention de centralisation de gestion de la trésorerie.

E.5. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES ET AUTRES DETTES

E.5.1. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Toutes les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont à échéance à moins d'un an.

(en millions d'euros)	2023	2022
Fournisseurs	3 449	4 130
Fournisseurs effets à payer	-	-
Fournisseurs factures à recevoir	2 923	3 433
TOTAL	6 372	7 563

E.5.2. AUTRES DETTES

(en millions d'euros)	2023	2022
Avances et acomptes reçus sur commandes	4	7
Comptes clients créditeurs et RRR à accorder	2 509	1 845
Autres	401	287
TOTAL	2 914	2 139

Les remises, rabais, ristournes, concernent principalement les moyens commerciaux mis en place par Renault en faveur du Réseau. La hausse s'explique par un effet volume et un effet taux.

E.6. COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Ce poste comprend :

- des produits constatés d'avance pour 1 217 millions d'euros (1 338 millions d'euros au 31 décembre 2022) essentiellement liés au suivi des contrats en partenariat pour 439 millions d'euros (579 millions d'euros en 2022) avec Nissan et Daimler principalement et aux contrats de services pour 689 millions d'euros (642 millions en 2022). Il en a été apporté 13 millions d'euros à AMPERE SAS.

- des produits d'écarts de conversion passif pour 26 millions d'euros (29 millions d'euros au 31 décembre 2022) qui se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Ecarts de conversion Passif : Exploitation	20	25
Ecarts de conversion Passif : Financier	6	4
TOTAL	26	29

Les échéances des comptes de régularisation passif sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2023	2022
Part à moins d'un an	964	883
Part à plus d'un an et moins de 5 ans	279	484
TOTAL	1 243	1 367

F. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

F.1. TRANSACTIONS AVEC L'ETAT ET LES ENTREPRISES PUBLIQUES

Dans le cadre de son activité, le Groupe réalise des transactions avec l'Etat et des entreprises publiques comme UGAP, EDF, La Poste, etc. Ces opérations sont effectuées à des conditions normales et courantes et représentent un chiffre d'affaires de 308 millions d'euros en 2023 (175 millions d'euros en 2022) et une créance au 31 décembre 2023 de 68 millions d'euros (33 millions d'euros au 31 décembre 2022).

F.2. EFFECTIFS

Les effectifs moyens sur les exercices 2022 et 2023 s'analysent comme suit :

(en nombre de personnes)	2023	2022
Apprentis	1 093	1 295
Agents de production	5 235	5 631
Employés, techniciens et agents de maîtrise	6 259	7 176
Cadres	9 508	10 446
TOTAL	22 095	24 548

En 2023, 6 374 personnes ont été transférées vers les entités Ampere.

F.3. INFORMATION RELATIVE AUX REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

Il n'y a pas de rémunération pour les membres du Conseil d'Administration et le Président de Renault s.a.s.

Le Conseil d'Administration de Renault s.a.s a la même composition que celui de Renault S.A.

La rémunération du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux de Renault S.A. (i.e. le Président du Conseil d'Administration et le Directeur général) figure dans le rapport du gouvernement d'entreprise de Renault S.A. et dans le document d'enregistrement universel.

F.4. AUTRES ENGAGEMENTS ET PASSIFS EVENTUELS

Les « engagements hors bilan » se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
<u>Autres engagements reçus</u>	331	459
Avals, cautions et garanties	64	143
Commandes fermes d'immobilisations	267	316
TOTAL	331	459
<u>Engagements donnés</u>	3 234	5 509
Engagements liés aux contrats d'approvisionnements	3 234	5 185
Engagements de financement	-	324
<u>Autres engagements donnés</u>	3 456	3 341
Avals, cautions et garanties	490	241
Hypothèques, nantissements et autres sûretés		
Commandes fermes d'immobilisations	267	316
Engagements de reprises de véhicules	1 442	1 588
Engagements donnés sur opérations d'achats de titres	61	55
Engagements de locations	407	325
Autres engagements hors bilan donnés	789	816
TOTAL	6 690	8 850

Les avals, cautions et garanties donnés concernent essentiellement les garanties données aux organismes financiers, en France et à l'étranger, au titre des emprunts contractés par les filiales du Groupe.

Dans le cadre de son plan stratégique de développement du véhicule électrique, Renault s.a.s a pris des engagements auprès des fournisseurs afin de sécuriser ses approvisionnements pour un montant d'achats de matières premières de 2 353 millions d'euros, de batteries pour 780 millions d'euros et d'énergie en France pour 101 millions d'euros.

Des swaps de devises ont été contractés à hauteur de 8 MGBP (pour une contrevaletur totale de 9 millions d'euros) afin de couvrir le risque de change associé à des prêts court terme en devises accordés aux filiales. Au 31 Décembre 2023, la juste valeur de ces swaps est de 104 milliers d'euros.

Des swaps de devises ont été contractés à hauteur de 365 MCNY (pour une contrevaletur de 47 millions d'euros) afin de couvrir le risque de change associé aux prix des véhicules en CNY et à des factures à payer à la filiale eGT. Au 31 Décembre 2023, la juste valeur de ces swaps est de 723 milliers d'euros.

La direction des Achats de Renault s.a.s peut être amenée à couvrir en partie son risque sur les matières premières à l'aide d'instruments financiers tels que des achats de swaps, options d'achat et de tunnels. Ces couvertures sont liées à des opérations physiques d'achats pour les besoins des usines concernées. Elles sont contraintes par des limitations en volume, durée et seuils de prix. Au 31 décembre 2023, les opérations de couverture de matières premières en cours se rapportent à des achats futurs d'aluminium, de palladium, de platine, de plomb, de cuivre et de nickel.

Des accords de partenariat avec Oyak en Turquie ont été signés en 2018 qui incluent des options de vente et d'achat des titres ne donnant pas le contrôle (puts et calls) parfaitement symétriques permettant sous certaines conditions à Renault s.a.s d'acquérir les parts d'Oyak dans Oyak Renault (call) et de vendre ses parts dans Mais (put) et permettant à Oyak de vendre ses parts dans Oyak Renault (put) et d'acquérir les parts de Renault s.a.s dans Mais (call). Le prix d'exercice du put est déterminé, en cas d'exercice de ce dernier, par trois experts indépendants qui devront être nommés à la date d'exercice. L'analyse des contrats n'a pas mis en évidence de circonstances qui échapperaient au contrôle de Renault SA permettant à Oyak d'exercer son put sans contestation possible de Renault SA. En conséquence aucune dette n'a été comptabilisée à ce titre ni au 31 décembre 2023, ni au 31 décembre 2022.

Dans le cadre de la cession par Renault s.a.s de ses participations dans Renault Russia et le Groupe AVTOVAZ en date du 15 mai 2022, l'accord de cession prévoit une option de rachat par Renault Group de sa participation dans Lada Auto Holding (société mère d'AVTOVAZ), exerçable lors de trois périodes de 90 jours débutant les 15 mai 2024, 2026 et 2028. Cette option est exerçable pour un rouble et s'accompagne d'un engagement par Renault Group de contribuer en cash à AVTOVAZ sur 4 ans pour un montant déterminé discrétionnairement par Renault Group en fonction du total des subventions non remboursables reçues de l'Etat russe, des contributions en trésorerie aux actifs et/ou au capital social d'AVTOVAZ et des profits accumulés par le Groupe AVTOVAZ calculés en IFRS entre la date de cession de la participation dans AVTOVAZ et la date d'exercice de l'option d'achat. Ce montant ainsi contribué déterminera le pourcentage de participation (compris entre 51% et 67,69%) ainsi racheté par Renault Group, étant précisé qu'une contribution de 400 millions d'euros donnera automatiquement droit à une participation de 51% pour Renault Group. Le dérivé correspondant à cette option a une valeur nulle au 31 décembre 2022.

PASSIFS EVENTUELS

La société Renault s.a.s avait reçu le 19 décembre 2019 une notification interruptive de redressement fiscal au titre des prix de transfert pour l'exercice 2016 qui a été complétée par une notification en date du 24 juin 2021 au titre des exercices 2017 et 2018. Le 21 décembre 2022, l'administration fiscale française a émis une proposition de rectification interruptive au titre de l'exercice 2019 dans le cadre d'une nouvelle procédure de contrôle portant sur la période 2019-2020. Les montants les plus significatifs de ces notifications sont contestés par Renault s.a.s et n'ont pas été provisionnés dans les comptes au 31 décembre 2023.

Dans le cadre de la procédure en cours en France sur le dossier « émissions », et faisant suite à l'ouverture le 12 janvier 2017 d'une information judiciaire sur demande du Parquet de Paris, la société Renault s.a.s a été mise en examen pour tromperie le 8 juin 2021. Renault s.a.s a déposé en juillet 2021 d'une part un cautionnement de 20 millions d'euros (note D.5.6.) pour garantir sa représentation à tous les actes de procédure et pour l'éventuel paiement des dommages et amendes et d'autre part, et a émis une garantie bancaire le 08 octobre 2021 d'un montant de 60 millions d'euros pour indemniser les éventuels préjudices. Renault conteste avoir commis la moindre infraction et rappelle que ses véhicules ont tous et toujours été homologués conformément aux lois et réglementations en vigueur à l'époque. Les éventuelles conséquences sur les suites de la procédure en cours ne peuvent être estimées de façon fiable à ce stade et aucune provision au titre de ces procédures n'a été comptabilisée dans les comptes.

Renault s.a.s. constitue des provisions au titre du recyclage de ses produits en fonction des obligations réglementaires et lorsque les modalités d'organisation de la filière de recyclage sont déterminées. En France, la loi AGEC « Anti-gaspillage pour une économie circulaire » promulguée le 10 février 2020 vise à étendre la responsabilité des industriels dans la gestion de leurs déchets. Renault s.a.s a déposé une demande d'agrément pour entrer dans le Système Individuel de gestion des Véhicules Hors d'Usage (VHU) pour faire face à ses obligations sur l'ensemble de son parc roulant en France. Une étude est en cours pour déterminer le caractère onéreux ou non de cette obligation.

F.5. APPARTENANCE A UN GROUPE

Les comptes de Renault s.a.s sont intégrés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Renault Group. Ces derniers sont établis par Renault S.A., immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 780 129 987, dont le siège social se situe au 122 B Avenue du Général Leclerc à Boulogne Billancourt (92), où les états financiers peuvent être obtenus.

F.6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(En millions d'euros) Avant affectation du résultat

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur inventaire des titres détenus 2023	Ecart d'équivalence 2023
<u>PARTICIPATIONS ÉVALUÉES PAR ÉQUIVALENCE</u>					
Ampère Holding			100%	2 966	722
Alpine Cars	1	0	100%	7	6
Auto Chassis International	105	(19)	100%	117	30
I-DVU	3	14	100%	32	(2)
Immobilière d'Epone	44	7	55%	315	(28)
Mobilize Ventures	30	(4)	100%	21	(6)
Oyak Renault Otomobil Fabrikalari A.S	37	204	51%	317	(18)
OSTOMIZE France	0	(3)	100%	3	3
RCI Banque	100	2 548	100%	6 454	160
Renault Algérie	7	98	100%	58	(6)
Renault Argentine SA	7	318	87%	287	(110)
Renault Beijing Automotive	2	16	100%	24	(11)
Renault Belgique Luxembourg	19	5	100%	37	9
Renault Do Brasil Comercio E Participações Ltda			2%	1	0
Renault Développement Industriel et Commercial	160	77	100%	1 535	56
Renault Do Brasil			100%	731	90
Renault Environnement	20	80	100%	107	11
Renault Espana SA	127	362	100%	640	(29)
Renault Finance	140	476	100%	818	21
Renault India Private Limited	581	(443)	16%	0	(0)
Renault Italia	3	8	100%	58	16
Renault Commerce Maroc	5	2	80%	30	8
Renault Mexico	0	0	100%	61	16
Renault Mobility As an Industry	287	(192)	100%	102	(40)
Renault Deutschland AG	11	25	60%	31	6
Renault Nederland	0	0	60%	16	7
Renault Österreich GmbH	5	2	100%	16	5
Renault Portuguesa	38	10	100%	106	10
Renault Commercial Roumanie Sd	0	1	100%	22	5
Renault Retail Group	10	18	100%	(139)	(50)
Renault Service Maroc			100%	0	(0)
Alpine Racing SAS	1	(1)	87%	4	0
Renault Suisse SA	5	3	100%	4	(2)
Renault Tanger Exploitation	42	(13)	100%	65	25
Renault Tanger Méditerranée	210	(1)	100%	254	(11)
Renault Technologie Roumanie	77	5	51%	50	(0)
Renault UK	3	66	100%	71	10
Renault Ukraine	0	13	100%	14	9
Revoz d.d			100%	164	9
SCI Guyancourt	1	0	99%	104	(47)
Société Immobilière pour l'Automobile	124	14	100%	150	(27)
SICOFRAM	331	33	100%	511	139
SIRHA	40	10	100%	51	2
Renault DREAM	10	0	99%	11	0
SNC Renault Flins	15	0	99%	54	(5)
SNC Renault Sandouville	15	0	99%	96	(7)
Société des Automobiles Alpine	4	1	100%	8	1
Sodicam 2	1	0	100%	7	1
Sociedad de Fabricacion de Automotores SA	1	18	72%	12	(44)
Sofrastock International	2	(1)	100%	6	(0)
Société Marocaine de Constructions Automobiles	5	10	91%	30	(16)
SOVAB	8	1	100%	13	5
New H Powertrain Holding	485		100%	2 787	(535)
Autres (dont Renault Industrie Belgique : +25 M€ / Renault Group Otomo Anonim Sirketi : 2 M€ / Eto Holding : +4M€ Renault Digital : +3M)				35	(18)
TOTAL PARTICIPATIONS ÉVALUÉES PAR ÉQUIVALENCE				19 270	366

Seuls les titres détenus au 31 décembre 2023 sont mentionnés.

Sociétés	Prêts et avances consentis par RENAULT s.a.s et non remboursés	Chiffre d'affaires HT 2023	Bénéfice net ou perte 2023	Engagements Hors Bilan donnés	Dividendes encaissés par RENAULT s.a.s en 2023
<u>PARTICIPATIONS EVALUEES PAR EQUIVALENCE</u>					
Ampère Holding					
Alpine Cars		66	10		6
Auto Chassis International		516	27		
I-DVU		134	13		15
Immobilière d'Epone		1	12		35
Mobilize Ventures			(1)		
Oyak Renault Otomobil Fabrikalari A.S		3 659	263		47
QSTOMIZE France		109	5		
RCI Banque		1 372	773		600
Renault Algérie		84	(4)		
Renault Argentine SA		805	(9)		
Renault Beijing Automotive		36	6		15
Renault Belgique Luxembourg		132	16		6
Renault Do Brasil Comercio E Participaçoes Ltda					1
Renault Développement Industriel et Commercial			124		
Renault Do Brasil					
Renault Environnement			9		
Renault Espana SA		6 898	88		73
Renault Finance			74		57
Renault India Private Limited		701	(66)		
Renault Italia		3 847	56		24
Renault Commerce Maroc		870	22		7
Renault Mexico		1	0		
Renault Mobility As an Industry		0	(36)		
Renault Deutschland AG		1 428	47		26
Renault Nederland		1	0		
Renault Österreich GmbH		578	8		3
Renault Portuguesa		722	23		22
Renault Commercial Roumanie Srl		1 091	14		8
Renault Retail Group		3 065	(4)		
Renault Service Maroc					
Alpine Racing SAS		206			
Renault Suisse SA		744	7		3
Renault Tanger Exploitation		3 814	32		
Renault Tanger Méditerranée		85	1		
Renault Technologie Roumanie		200	15		6
Renault UK		2 312	31		
Renault Ukraine		187	13		
Revoz d.d					
SCI Guyancourt		65	26		41
Société Immobilière pour l'Automobile		3	13		40
SICOFRAM		2	130		2
SIRHA			2		
Renault DREAM		131	23		25
SNC Renault Flins		194	2	1	2
SNC Renault Sandouville		307	19		0
Société des Automobiles Alpine		232	2		1
Sodicam 2		3	1		
Sociedad de Fabricacion de Automotores SA		603	(18)		20
Sofrastock International		41	(0)		
Société Marocaine de Constructions Automobiles		1 062	14		25
SOVAB		2 471	17	1	14
New H Powertrain Holding		1 757	(21)	230	

F.7. MENTIONS RELATIVES AUX PRINCIPALES PRISES DE PARTICIPATION

Les prises de participation effectuées dans l'exercice sont les suivantes :

Sociétés	Nombre de titres acquis	Montant de la transaction (en millions d'euros)	% de capital détenu	
			2023	2022
New H Powertrain Holding S.L.U	265 686 560	2657	100,00%	100,00%
Ampère Holding	46 258 877	2244	100,00%	100,00%
Renault Portugal	2 180 500	41	100,00%	71,71%
Renault Mai	31 517 000	32	100,00%	100,00%
Arverne Group	3 284 773	30	35,35%	0,00%
HyVia	10 250 000	10	50,00%	50,00%
The Future is Neutral	393 444	6	100,00%	100,00%
Elto Holding	500 000	6	100,00%	100,00%
Kadensis	350 000	4	87,67%	86,18%
Alliance Venture BV		1	40,00%	40,00%
Airnity	10 000 000	1	17,44%	0,00%

F.8. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture à mentionner.

F.9. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où le document d'enregistrement universel de Renault Group mentionne cette information.

RENAULT s.a.s.
Société par actions simplifiée au capital de 537 386 347, 25 euros
Siège social : 122-122^{bis} avenue du Général Leclerc - 92100 Boulogne-Billancourt
780 129 987 RCS Nanterre
(ci-après la « Société »)

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 16 MAI 2024

Le 16 mai 2024, à 15 heures, l'associé unique de la Société, la société RENAULT S.A., société anonyme au capital de 1.126.701.902,04 euros, ayant son siège social situé 122-122^{bis} avenue du Général Leclerc – 92100 Boulogne Billancourt, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 441 639 465 (ci-après l'« Associé Unique ») et représentée par Madame Quitterie de Pelleport, dûment habilitée, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- 2) Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- 3) Approbation du rapport relatif aux conventions règlementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- 4) Approbation et autorisation des opérations de réorganisation intragroupe envisagées par voie (i) d'apport partiel d'actif soumis au régime simplifiée des scissions et (ii) d'apports en nature ;
- 5) Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Ont été mis à la disposition de l'Associé Unique les documents suivants :

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- le texte des résolutions proposées.

Après lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé, et du rapport de gestion du Conseil d'administration, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

Première décision (Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice et faisant ressortir un bénéfice de 2 942 572 215,64 euros. Il approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième décision (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

L'Associé Unique décide l'affectation suivante du résultat de l'exercice :

Bénéfice de l'exercice 2023	2 942 572 215,64
Dotation à la réserve légale	-
Solde	2 942 572 215,64
Report à nouveau au 31 décembre 2023	(3 882 840 556,60)
Solde reportable	(940 268 340,96)
Dividendes	-
Solde du report à nouveau après affectation	(940 268 340,96)

L'Associé Unique décide de ne pas verser de dividende.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé ci-dessous le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents, le montant des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices éligibles à l'abattement de 40 % ainsi que celui des revenus non éligibles à cet abattement :

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Dividende par action	0	0	0
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%	-	-	-
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%	-	-	-

Troisième décision (Approbation du rapport relatif aux conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, prend note qu'aucune convention visée par l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos 31 décembre 2023.

Quatrième décision (*Approbation et autorisation des opérations de réorganisation intragroupe envisagées par voie (i) d'apport partiel d'actif soumis au régime simplifiée des scissions et (ii) d'apports en nature*)

Afin de regrouper, au sein du groupe Renault, les activités liées à l'économie circulaire, il est envisagé que :

- (i) la Société apporte son activité de rénovation des pièces détachées (dite remanufacturing) à la société Renault Opérations 5 (922 245 980 R.C.S. Nanterre), dans le cadre d'un apport partiel d'actif soumis au régime juridique simplifié des scissions, conformément aux termes et conditions d'un traité d'apport partiel d'actif à conclure entre la Société et Renault Opérations 5 ; puis
- (ii) la Société apporte l'intégralité des titres de Renault Opérations 5 à la société The Future is Neutral (329 926 620 R.C.S. Nanterre, ci-après « TFIN »), dans le cadre d'un apport en nature, conformément aux termes et conditions d'un traité d'apport en nature à conclure entre la Société et TFIN ; puis
- (iii) la Société apporte l'intégralité des titres de TFIN à Renault Opérations 7 (982 346 975 R.C.S. Nanterre), dans le cadre d'un apport en nature, conformément aux termes et conditions d'un traité d'apport en nature à conclure entre la Société et Renault Opérations 7.

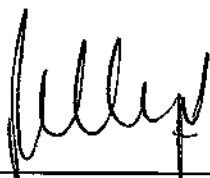
L'Associé Unique, après avoir pris connaissance des termes et conditions des opérations de réorganisation intragroupe susvisées (ensemble les « Opérations Envisagées »), telles que reflétés dans les projets (i) de traités d'apport partiel d'actif soumis au régime simplifiée des scissions et (ii) de traités d'apports en nature qui lui ont été soumis (ensemble les « Traités d'Apport »), décide :

- d'approuver et d'autoriser la réalisation de chacune des Opérations Envisagées ;
- d'approuver les termes et conditions de chacune des Opérations Envisagées, et la signature par la Société des Traités d'Apport y-afférents, et, donne tous pouvoirs à Monsieur Luca De Meo, Président de la Société, avec faculté de subdélégation à toute personne de son choix, à l'effet de :
 - négocier, modifier, finaliser et arrêter les termes et conditions définitifs des Traités d'Apport, en ce compris leurs annexes ;
 - signer les Traités d'Apport et tout autre document y relatif ou en découlant ou relatif ou découlant des Opérations Envisagées, et d'une manière plus générale, effectuer toutes formalités et publications relatives aux Traités d'Apport ; et
 - plus généralement, contracter tous engagements, faire toutes déclarations, signer tout document, avenant, acte ou décision, remettre ou recevoir tout document, avenant, notice ou contrat, effectuer toute formalité, en relation avec la réalisation des Opérations Envisagées et plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire ou utile dans le cadre des Opérations Envisagées.

Cinquième décision (*Pouvoirs pour accomplir les formalités*)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'original ou de copie ou d'extrait du procès-verbal des présentes décisions pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par l'Associé Unique.



L'Associé Unique
RENAULT S.A.

représentée par Madame Quitterie de Pelleport